



RAPPORT DE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2023

Mairie de Nevers / DFIN
mercredi 15 février 2023

> Sommaire

Introduction (pages 3 à 4)

I. Le DOB : un contexte difficile et incertain (pages 5 à 12)

II. Les orientations du BP 2023 (pages 13 à 39)

Conclusion (pages 40 à 41)



Introduction

➤ Introduction

Etape préalable au vote du budget primitif, le Débat d'orientation budgétaire permet la discussion autour des orientations budgétaires et d'informer sur la situation de la collectivité.

L'article L2312-CGCT précise qu'un rapport est présenté aux élus de la collectivité dans les deux mois précédents le budget concernant:

- Les orientations budgétaires proposées ;
- Les engagements pluriannuels envisagés;
- La structure et la gestion de la dette, ainsi que les évolutions de l'épargne et de l'endettement;
- Les dépenses de personnels (rémunérations, avantage en nature, durée du travail).



I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

➤ I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

A. A l'échelle internationale :

- avec le conflit ukrainien qui perdure,
- la crise sanitaire chinoise non résolue,
- une économie mondiale en pause (prévision de croissance de 0,5% pour la zone €, même si celle française résiste bien.)

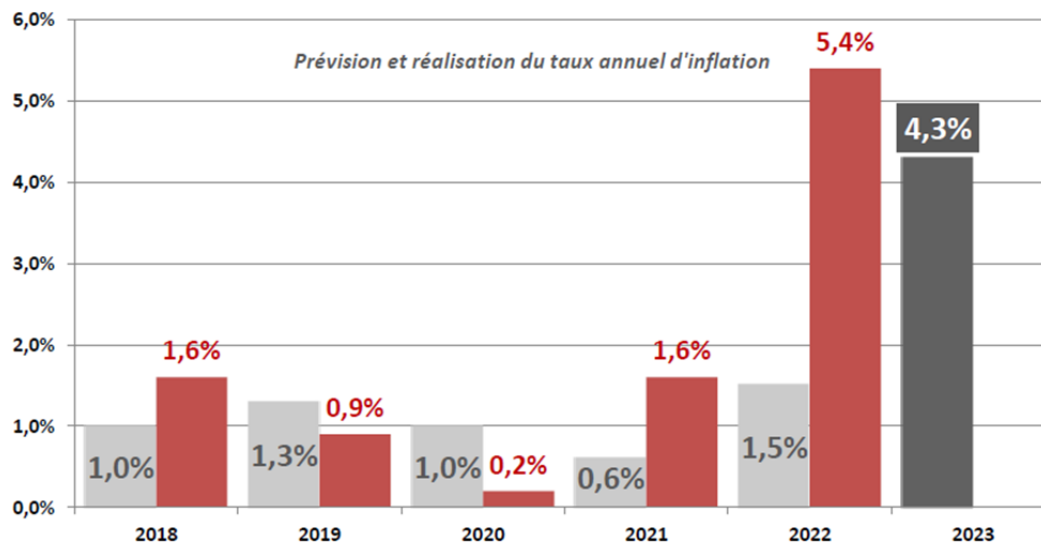
Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles Zone euro	2022	2023
BCE (déc. 2022)	+3,4%	+0,5%
Commission européenne (nov. 2022)	+3,3%	+0,3%
OCDE (nov. 2022)	+3,3%	+0,5%
FMI (oct. 2022)	+3,1%	+0,5%

➤ I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

B. A l'échelle nationale :

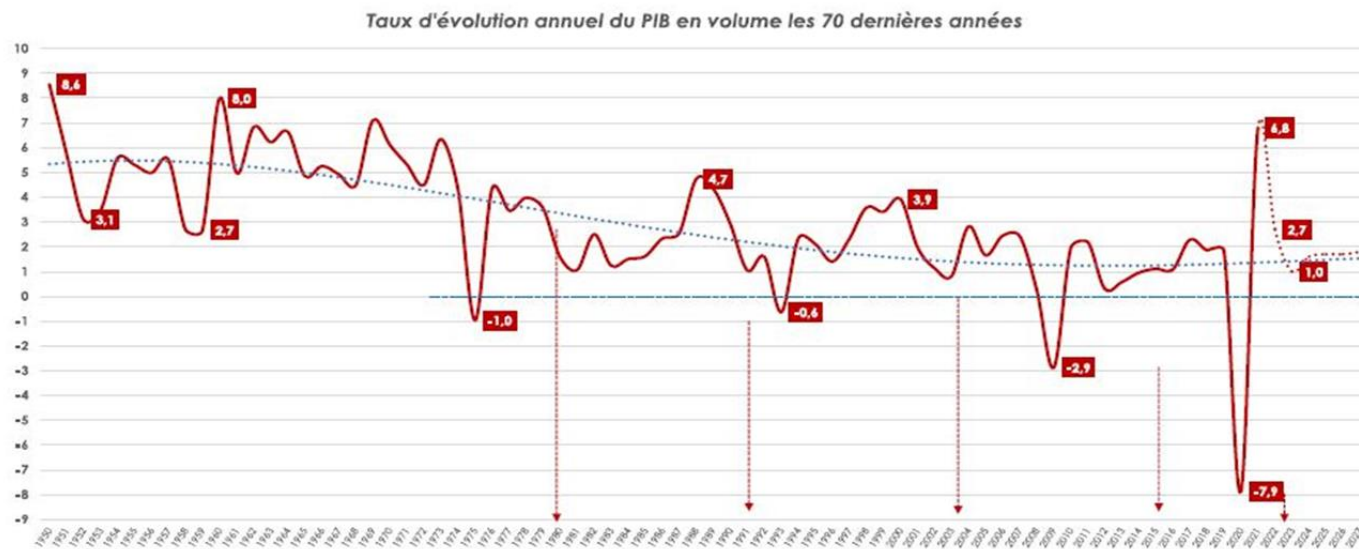
- Inflation moyenne prévue à 4,3% en 2023 mais avec un pic de près de 6% en début de période, (malgré tout l'un des plus faibles d'Europe).
- L'inflation moyenne ne reflète pas la disparité des secteurs.



➤ I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

B. A l'échelle nationale :

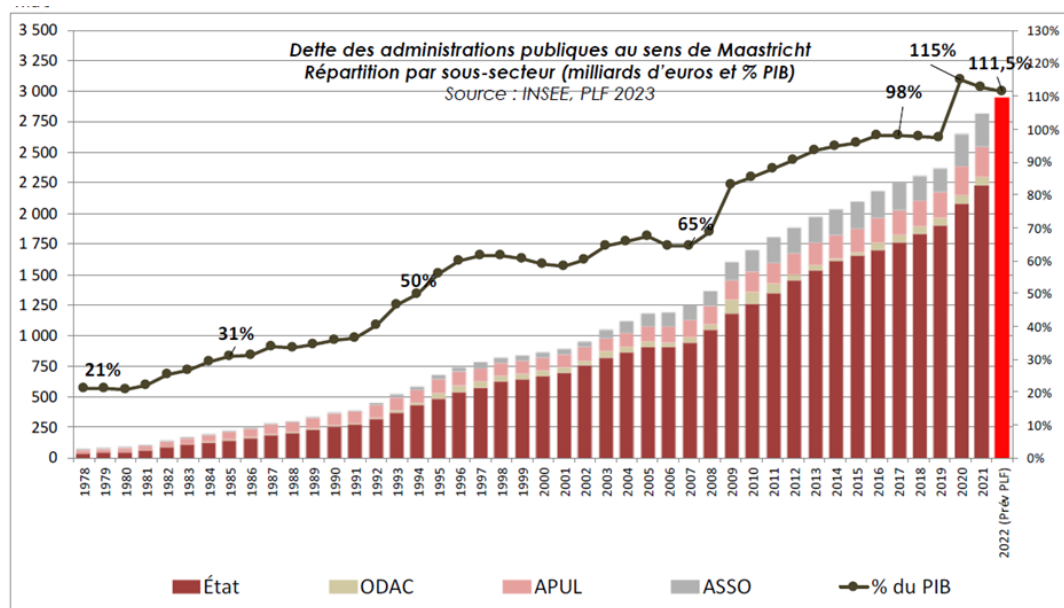
- croissance ralentie à 1% en 2023 avec le spectre d'une récession éventuelle.



➤ I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

B. A l'échelle nationale :

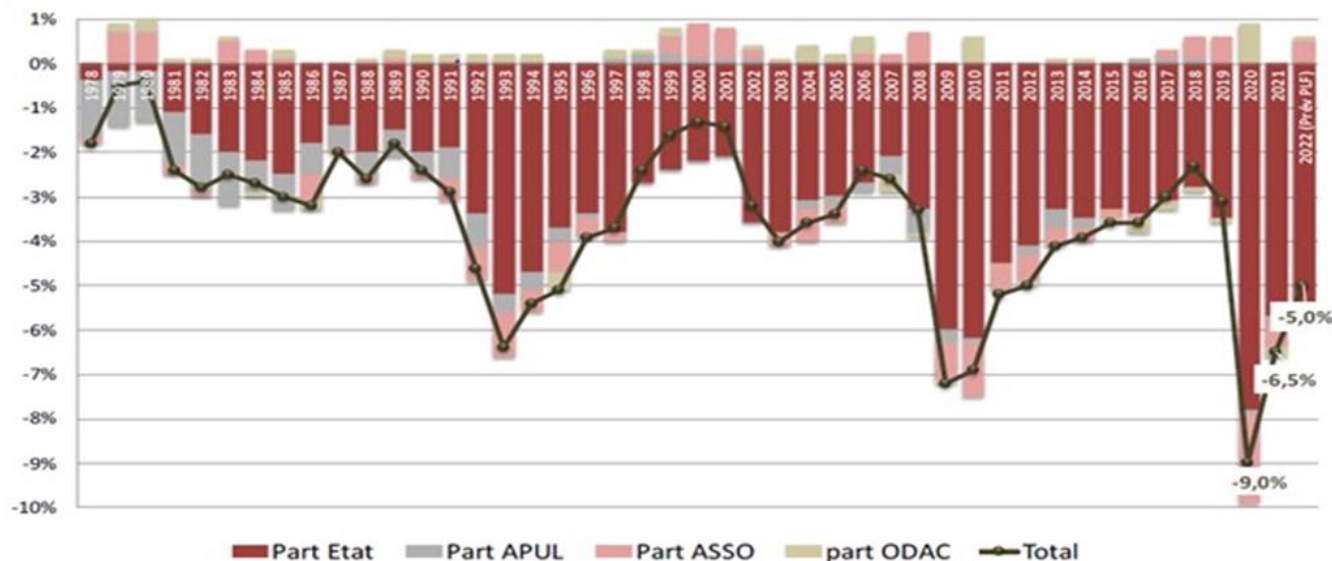
- Dette publique de près de 3 000 Md€ dont les collectivités ne représentent que 10%.



➤ I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

B. A l'échelle nationale :

- Déficit public de 5% du PIB (145 Md€ en 2022) dans lequel les collectivités locales n'ont aucune responsabilité.



➤ I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

- Au contexte difficile vient s'ajouter des incertitudes, liées au **contrat de confiance** du projet de loi de programmation 2023-2027 de l'Etat, en cours de discussion, et qui prévoirait:
 - ❑ l'encadrement des dépenses des collectivités locales en fixant un objectif national d'évolution de la dépense locale (Odedel) pour certaines collectivités

	2023	2024	2025	2026	2027
Évolution en valeur initiale	3,8 %	2,5 %	1,6 %	1,3 %	1,3 %
Inflation prévisionnelle	4,3 %	3,0 %	2,1 %	1,8 %	1,8 %
Évolution en volume	-0,5 %	-0,5 %	-0,5 %	-0,5 %	-0,5 %

Avec une révision annuelle de l'objectif en fonction des prévisions d'inflation

- ❑ l'instauration de sanction impactant directement les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.
Néanmoins, ces perspectives devraient être nuancées, voire abandonnées.

➤ I. Le DOB: un contexte difficile et incertain

C. A l'échelle locale

➤ Le contexte généralisé d'inflation pèse fortement sur nos équilibres budgétaires : - tensions accrues :

- * Sur les prix des matières premières
- * Sur le coût des prestations
- * Sur le coût du personnel (point d'indice et smic)
- * Sur le poste Energie
- * Sur les charges de nos satellites : SDIS, SYMO, CCAS
- * Sur les taux d'intérêts.

... avec des effets de ciseaux structurels où nos dynamiques de charges sont beaucoup plus importantes que l'évolution de nos ressources, impactées également par la prétendue déprise démographique.

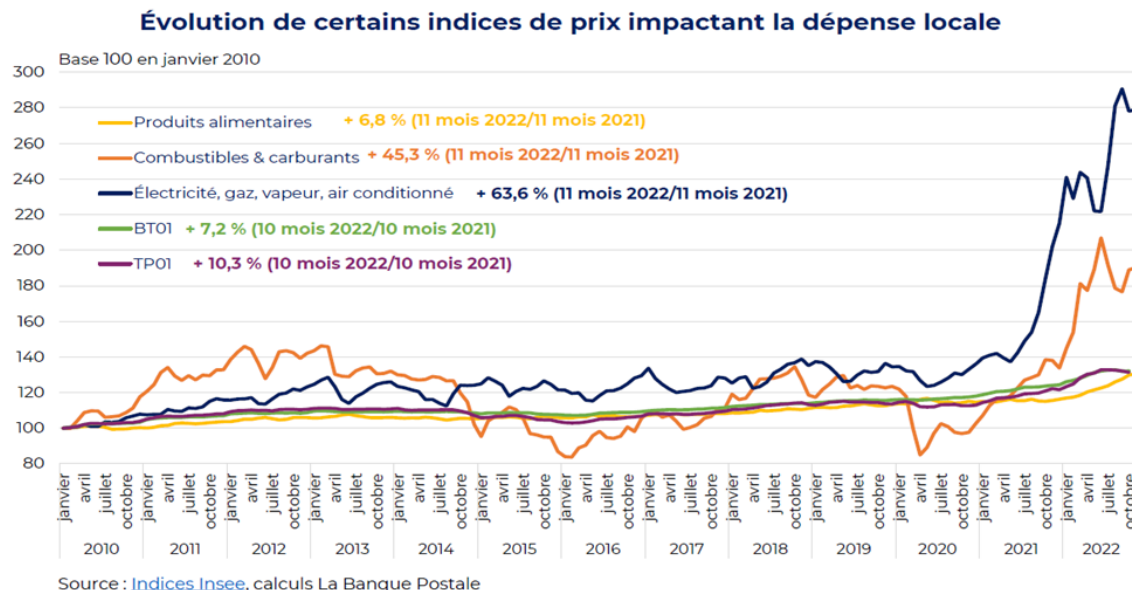


II. Les orientations du BP 2023

➤ II. Les orientations du BP 2023

Notre préparation du budget 2023 se heurte à une situation budgétaire exceptionnelle et conjoncturelle du fait du contexte de l'inflation, notamment de l'indice des prix des dépenses locales (Panier du Maire) ...

... avec un effet structurel sur les équilibres budgétaires...




➤ II. Les orientations du BP 2023

Malgré les produits supplémentaires liés à la hausse des bases fiscales décidées en loi de finance (+ 1,3 M€), l'évolution prévisionnelle et naturelle de nos recettes s'avère insuffisante pour compenser les hausses de charges:

- Dépenses d'énergie : + 1,35 M€ (avant impact mesures structurelles)

	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Electricité-chauffage	2,2 M€	2,75 M€	4,1 M€



Les projections pour 2023 tiennent compte du dispositif de l'amortisseur électricité de l'Etat qui réduit notre facture de 300 k€.

A titre d'information, la Ville de Nevers ne sera pas éligible à la compensation de l'Etat au titre du filet de sécurité 2022 .

A ce stade, le potentiel filet de sécurité 2023 n'est pas pris en compte.

➤ II. Les orientations du BP 2023

- Dépenses RH : +1,5 M€ (hors effet transfert des policiers municipaux) dont:
 - revalorisation du point d'indice en année pleine : 0,9 M€
 - augmentation du SMIC en année pleine : 0,4 M€
 - hausse de cotisation au centre de gestion : 0,1M€ ...

Tout en constatant l'important effort depuis 9 ans de conserver au mieux une politique RH d'ampleur.

- Autres exemples de dynamiques de charges liées à des décisions de partenaires :

	Evolution 2022-2023
SDIS – évolution contingent	+100 K€
SYMO – augmentation tarifs	+110 K€

➤ II. Les orientations du BP 2023

Dans ce contexte d'une ampleur exceptionnelle, nous sommes face à un déséquilibre budgétaire conjoncturel de l'ordre de 2 M€ qui nécessite des décisions fortes indispensables :

- pour présenter un budget en équilibre
- pour pérenniser la bonne gestion de la collectivité
- pour financer les priorités du mandat
- pour poursuivre la dynamique de changement, de modernisation, de rénovation et d'attractivité.

En responsabilité , il nous appartient donc d'adapter nos charges à nos ressources et/ou nos ressources à nos charges.

Eu égard au niveau du déséquilibre budgétaire exceptionnel, les économies de gestion ne suffisent plus. Nous devons envisager de réelles mesures structurelles.

Elles seront en cohérence avec nos priorités politiques (attractivité...) et garantiront la qualité du service public.

➤ II. Les orientations du BP 2023

A. Les leviers à disposition pour un retour à l'équilibre du budget

Au-delà des économies budgétaires des mesures structurelles présentées ci-après, certaines d'entre elles répondent également à des objectifs de sobriété énergétique et d'adaptation du service public aux besoins des usagers.

- « La nuit l'éclairage public s'éteint »: de 23h à 5h du matin la semaine, et de 2h à 5h du matin le week-end.
Cette mesure conduit à une économie budgétaire de l'ordre de 235 k€ en année pleine.
- La réduction de la période des illuminations: période raccourcie de deux semaines et éclairage limité entre 17h et 22h.

➤ II. Les orientations du BP 2023

- La réduction du chauffage des serres municipales: 18°C au lieu de 23°C et sur une période de chauffe de dix semaines au lieu de 35 semaines.
Cette mesure conduit à une économie budgétaire de l'ordre de 50k€.
- L'adaptation des périodes d'ouvertures du musée aux saisons de fréquentation: avec une fermeture annuelle du 14 Novembre 2022 au 31 Mars 2023.
Cette mesure conduit à une économie budgétaire mensuelle de l'ordre de 22k€.
- Aménagement des horaires d'hiver pour la Médiathèque: réduction du nombre de jour d'ouverture au public (4 jours au lieu de 5).

Cette mesure de sobriété énergétique ne modifie pas l'amplitude horaire d'ouverture au public et répond à une demande des usagers d'une fermeture plus tardive de la médiathèque le vendredi (19h) et le samedi (18h).

Durant les trois jours consécutifs de fermeture, la température est abaissée à 14°C . Cela génère une économie budgétaire de l'ordre de 4 212 €.

➤ II. Les orientations du BP 2023

Au titre de l'adaptation des charges à nos ressources, d'autres mesures d'équilibre budgétaire pourraient exister dans l'absolu :

- La réduction voire la suppression des subventions aux associations : en 2022, cela représente un budget de 1,1 M€.
- La suppression du 13^e mois des agents municipaux : en 2022, cela représente un budget de 1,4 M€.
- Le désengagement du partenariat avec l'USON Rugby : en 2022, cela représente un budget de 1,1 M€.

Nous considérons que ces trois mesures ne correspondent pas aux priorités de la Municipalité et surtout, seraient inopportunes et « punitives ». Nous sommes attentifs à l'attractivité du territoire, à la rémunération des agents, et au soutien apporté au tissu économique et social.

➤ II. Les orientations du BP 2023

Au titre de l'adaptation des ressources à nos charges, la collectivité dispose de deux principaux leviers:

- l'évolution de la tarification:
la tarification représente 3,5% de nos ressources. Nos tarifs restent très avantageux au regard des pratiques des villes de même strate.
(Nevers: 59€/hab. contre 98€/hab. pour la strate en 2021).

Utiliser ce seul levier pour neutraliser le déséquilibre budgétaire de 2M€ reviendrait en théorie à une augmentation des tarifs de 100%.

La stratégie tarifaire requiert, au-delà du coût réel du service, la participation de l'utilisateur à son financement – même si c'est l'impôt et les contribuables qui financent majoritairement le service public in fine.

N'oublions pas que la stratégie tarifaire à Nevers favorise le plus souvent la prise en compte de la capacité contributive des usagers et se traduit par un tarif commun à destination des habitants de l'Agglomération.

➤ II. Les orientations du BP 2023

➤ L'évolution des taux de fiscalité:

Recourir à l'évolution des taux de fiscalité engendrerait un produit fiscal supplémentaire de :

- Hypothèse +4% => + 1,15 M€
- Hypothèse +5% => + 1,44 M€
- Hypothèse +6% => + 1,73 M€
- Hypothèse +7% => + 2,00 M€

Une augmentation temporaire et raisonnable, que nous n'avons pas voulu proposer en 2020, contrairement à beaucoup d'autres villes (en 2023, +52% à Paris, +25% à Grenoble, + 20% à Bousbecque dans le Nord , Marseille +14% , Saint Etienne +89,8% , Clermont Ferrand 19,5%, Dijon 230% , etc.)

N'oublions pas que les précédentes baisses de taux de fiscalité lors du précédent mandat ont préservé le pouvoir d'achat des habitants et nous ont privés d'une ressource cumulée à ce jour de 15M€ pour la collectivité (en 2022 - 2M€).

A cela il faut ajouter la baisse de la TEOM depuis plusieurs années, la gratuité de la totalité du stationnement de surface, la suppression de la taxe audiovisuelle et celle d'habitation.

➤ II. Les orientations du BP 2023

Vous trouverez ci-dessous des simulations de l'impact des hypothèses pour le contribuable.

Locaux qui entraînent une TF 2022		Proportion des locaux en %	Imposition moyenne 2022	Impact effet base (+7,1 %) en 2023	Impact effet Taux			
					+4%	+5 %	+6%	+7%
Inférieure à	500 €	8,20%	386 €	27 €	14 €	17 €	21 €	24 €
Comprise entre	500 et 750 €	24,10%	639 €	45 €	23 €	29 €	35 €	40 €
	750 et 1000 €	22,70%	869 €	62 €	32 €	39 €	47 €	55 €
	1000 et 1250 €	19,00%	1 121 €	80 €	41 €	51 €	61 €	71 €
	1250 et 1500 €	11,60%	1 365 €	97 €	49 €	62 €	74 €	80 €
	1500 et 1750 €	6,40%	1 615 €	115 €	59 €	73 €	88 €	102 €
	1750 et 2250 €	5,30%	1 965 €	139 €	71 €	89 €	107 €	124 €
	2250 et 2750 €	1,70%	2 458 €	175 €	89 €	111 €	133 €	156 €
Supérieure à	2 750 €	1,00%	3 377 €	240 €	122 €	153 €	183 €	214 €

85% des locaux

➤ II. Les orientations du BP 2023

B. Les orientations financières:

Depuis que nous sommes en responsabilité, nous avons conduit une gestion pragmatique et responsable des finances de la Ville dans un contexte beaucoup plus compliqué que dans les années précédentes.

Malgré des contraintes exceptionnelles, nous comptons poursuivre sur la voie de la bonne gestion en conservant des finances saines et des indicateurs de gestion en zone verte.

En conséquence, le modèle financier de la collectivité se doit d'évoluer à compter de 2023.

- Le plafonnement des dépenses d'exploitation à hauteur de 52,5 M€, en hausse de 7,4% par rapport au réalisé 2022 (48,9 M€).
- Des niveaux d'épargne suffisants pour assurer le remboursement des annuités de la dette (5,7 M€ pour 2023).
- Une stabilisation de la dette à 46,2 M€ avec une capacité de désendettement inférieure à 10 années (Klopper).

➤ II. Les orientations du BP 2023

Pour ce faire, la collectivité envisage donc, cumulativement ou alternativement :

- De capitaliser les effets des mesures structurelles déjà mises en œuvre (cf. la rénovation des bâtiments administratifs, culturels, sportifs, des écoles, etc.) et de poursuivre la réflexion sur de nouvelles actions d'optimisation de nos charges et de nos ressources.
- De faire évoluer la tarification a minima du niveau de l'inflation prévisionnel de + 4,3%.
- De présenter lors du vote du budget une délibération fiscale avec une hausse exceptionnelle des taux de fiscalité, dont le niveau reste encore à déterminer.

Ces orientations sont indispensables pour conserver une capacité de financement des priorités du mandat, et notamment le financement des investissements structurants.

En 2023, la capacité d'investissement de la Ville est de l'ordre de 11,8 M€ grâce à un niveau de co-financement de 3,7 M€ . (31% des dépenses d'équipement).

Nous visons en 2023 un taux de réalisation proche de 80%, après 65% pour 2022, bénéfique aux entreprises.

➤ II. Les orientations du BP 2023

Pour chaque projet d'investissement, nous poursuivons un objectif de maximisation des subventions, en visant 80% pour les projets structurants (ex: Zone Commerçante).

Actuellement, nous sommes en négociation du renouvellement d'une convention de financement avec la DRAC .

De même, nous sollicitons le Fonds Vert sur nos actions liées à la transition écologique.

D'autres sources de financement viendront compléter notre capacité d'investissement :

- Les cessions foncières : des terrains et des bâtiments propriétés de la Ville.
Pour 2023, la cession des locaux de la Banque de France pour un montant de 1,45M€.
- L'emprunt d'équilibre fixé à 4,6M€ (représente 39% des dépenses d'équipement).
- Les ressources propres: le Fonds de Compensation de la TVA, les taxes d'aménagement et la reprise de l'excédent global de clôture.

➤ II. Les orientations du BP 2023

La programmation des projets d'investissements de la Ville s'inscrit majoritairement dans le dispositif « Action cœur de Ville ».

Pour l'attractivité de notre territoire , cela représente:

- 46 actions inscrites
- un budget global de 76,4 M€ TTC
- 17,5 M€ de subventions accordées
- 22 actions portées par la commune de Nevers, pour un budget de 20,8 M€, avec un reste à charge pour la commune d'environ 8M€.

Le programme national a été prolongé jusqu'en 2026, et est désormais entré dans sa deuxième phase, orientée vers le verdissement de ses actions et l'élargissement aux entrées de ville et quartiers de gare.

Le programme est suivi, tous les semestres, par le comité de projet ACV – ORT (Opération de revitalisation du territoire), qui décide de l'inscription de nouvelles actions et de la clôture des opérations terminées.

➤ II. Les orientations du BP 2023

- La redynamisation de la zone Commercante F.Mitterrand Phase 1.

CP 2023	200 k€
CP 2024	2,7 M€

- Requalification piscine des Bords de Loire Phase 1.

CP 2023	906 K€
CP 2024	720 K€

- Renouvellement urbain du Banlay

CP 2023	2,78 M€
CP 2024	5,88 M€
CP 2025	4,98 M€
CP 2026	4,65 M€
CP 2027	5,93 M€

➤ II. Les orientations du BP 2023

D'autres priorités d'investissement feront également l'objet d'inscriptions de crédits de paiement en 2023: (liste non-exhaustive)

- L'extension de la vidéo protection 150 k€
- Le passage partiel de l'éclairage public en LED 400k€
- Les travaux sur les monuments historiques :
 - l'église Saint Pierre 115 k€
 - l'église Sainte Bernadette 760 k€
 - les Remparts 115 k€
- Les travaux dans les structures de la petite enfance :
 - Gribouille 177 k€
 - Nougatine 45 k€

outre une nouvelle crèche vers l'hôpital.

➤ II. Les orientations du BP 2023

Naturellement, comme chaque année, un volume important de travaux dans les écoles de plusieurs centaines de milliers d'euros . Le programme sera détaillé dans le projet de budget. Notre planification a permis de réaliser en 2022 1,067 M€ de rénovation dans les différents établissements scolaires, contribuant aux économies d'énergie et démontrant notre forte volonté de contribuer à l'amélioration constante des conditions d'accueil et d'éducation des enfants.

- L'aménagement du parking de la Verrerie 530 k€
- La participation au financement des travaux de modernisation du parking souterrain Saint Pierre 200 k€
- Les travaux d'accessibilité de nos ERP (Maison Des Sports , Théâtre, Hôtel de Ville) 480 k€
- Les financements d'amélioration de l'habitat (OPAH) 225 k€
- Le programme d'entretien de la voirie et des réseaux 1,2 M€

... et l'ensemble des crédits courants nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti et au renouvellement des matériels des services.

➤ II. Les orientations du BP 2023

Enfin, la gestion financière de deuxième partie de mandat connaîtra dès 2023 des innovations comptables et budgétaires de nature à améliorer la fiabilité des comptes, l'information et la transparence financière :

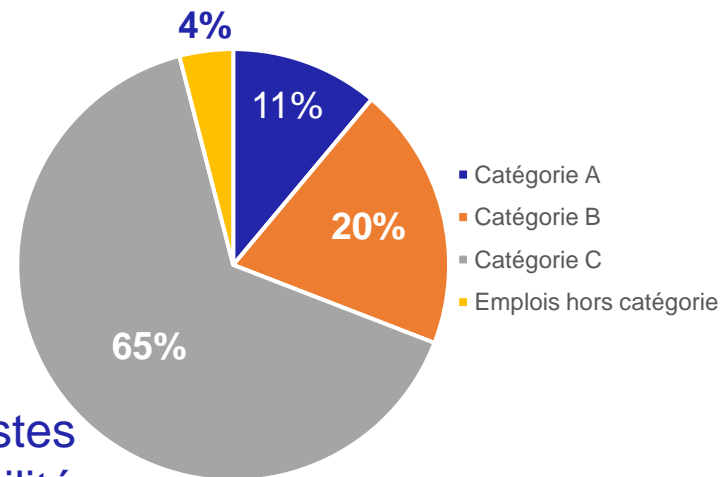
- L'application de l'instruction comptable M57 plus proche d'une comptabilité privée.
- L'expérimentation du compte financier unique qui remplacera à la clôture des comptes 2023 le compte administratif (ordonnateur) et le compte de gestion (comptable).
- La traduction des budgets au regard des enjeux climatiques (Budget Climat).

II. Les orientations du BP 2023

C. Les indicateurs et les orientations ressources humaines :

• Les effectifs

	au 31/12/2022	Objectif 2023
Postes permanents	722	Stabilisation des effectifs
Dont Fonctionnaires	592	
Non titulaires	130	



119 mouvements de personnel en 2022 sur postes permanents (mutations, départs en retraite, mobilité interne)

* 32 fonctionnaires

* 87 contractuels

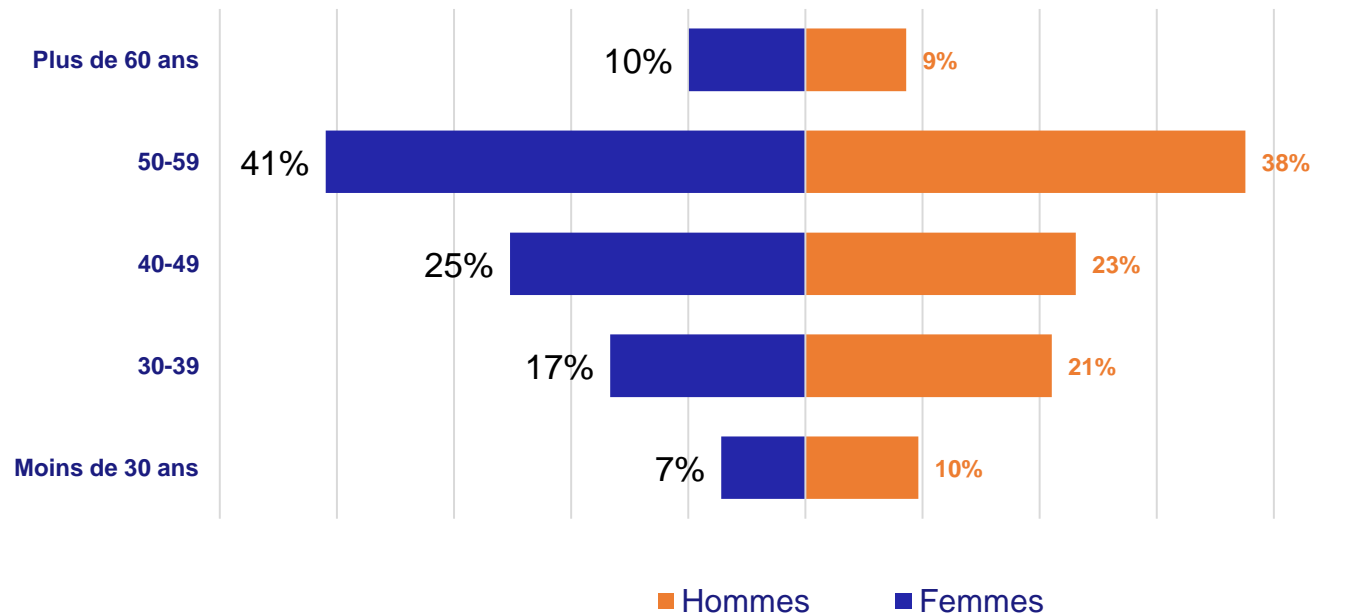
28 départs à la retraite en 2022

25 départs à la retraite en 2023 (prévision à ce jour)

- L'apprentissage

- La formation d'apprentis aux divers métiers de la collectivité est une priorité de la politique en ressources humaines portée par notre municipalité.
- L'effort initié lors du premier mandat est maintenu en 2022 puisque 20 apprentis sont actuellement formés au sein de la collectivité. L'objectif pour 2023 est de 26 apprentis.

• La pyramide des âges



51 % des agents ont moins de 50 ans

- Le temps de travail

Durée Légale	Durée effectuée en 2015	Durée effectuée en 2021 et en 2022	Durée effectuée en 2023
1 607 heures	1 512 heures	1 538 heures	1607 heures

- L'absentéisme

Absences	Taux 31/12/2021	Taux 31/12/2022
Maladies ordinaires	2,60 %	3,79 %
Grave et longue maladie	1,27 %	0,96 %
Longue durée	0,74 %	0,93 %

- **La formation (plan de formation quadriennal 2019-2022)**

Indicateurs	En 2020	En 2021	En 2022
Nombre de jours total	1842,59	1296	2209
Nombre d'agents	597	281	380
Nombre de jours/agent	3,08 jours	4,61 jours	5,81 jours

- **Les avantages en nature**

- > Logement/véhicule de fonction du Directeur Général : valorisation de 1 555,44 €
- > Logements pour nécessité de service : 17 agents pour 37 445,67 €

- **La parité**

Indicateurs 2022	Hommes	Femmes
Catégorie A	35%	65%
Catégorie B	33%	67%
Catégorie C	44%	56%
Autres catégories (assistants maternels, contrats aidés, apprentis...)	27%	73%
Total effectifs (Toutes catégories confondues)	40%	60%

Les catégories A et B chez les femmes ont vu leur part augmentée considérablement dû aux changements de catégorie des cadres d'emploi de la filière médico-sociale.

- **L'égalité Homme/femme**

Les éléments d'analyses figurent dans le rapport annuel inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

• Les orientations RH pour 2023

- Poursuivre le travail engagé dès 2019 à titre expérimental et finaliser la mise en place du Télétravail pour l'étendre à l'ensemble des agents de la collectivité dont le métier est compatible et au regard de la volonté de chaque personnel.
- Initier le travail pris en application de l'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. Jusqu'à présent facultative, la participation financière des employeurs publics deviendra obligatoire au 1 janvier 2025 pour les contrats de prévoyance et au 1 janvier 2026 pour les contrats de santé.
- Mettre en place le plan de formation 2023-2026. Le plan de formation 2019/2022 s'était déroulé dans un contexte particulier avec la période de pandémie COVID 19. Ces années avaient été fortement impactées ; de ce fait de nombreuses formations avaient été annulées. Ce projet de plan est issu des grandes orientations de l'équipe municipale, des rencontres avec les directeurs et chefs de service et des demandes individuelles des agents faites en 2022.

- Les orientations RH pour 2023

- Poursuivre la gestion maîtrisée des ressources humaines en adaptant les postes à l'évolution des besoins de la collectivité, à l'heure où beaucoup de communes ont supprimé les CDD en attendant retour « à meilleure fortune »,
- Poursuivre le travail engagé en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre le harcèlement et mettre en place une procédure d'évaluation des mesures initiées en réponse aux objectifs du mandat.



Conclusion

Conclusion

Ce débat d'orientation marque un tournant important et adapté dans la programmation budgétaire de la Ville.

Ce contexte inédit de déséquilibre budgétaire nous impose d'agir en responsabilité et de prendre des décisions politiques fortes et solidaires .

Ainsi le nouveau modèle financier nous permettra de pérenniser la bonne gestion de la collectivité et de financer les priorités de la programmation de fin de mandat 2024-2026.



Merci pour votre attention.

